

**PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Jeudi 20 Juillet 2023 à 18 h 00
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 13 Juillet 2023

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 7

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Vincent COUPEROT,
Charly NICOLLE, Julien COLLON, Christian SANSEIGNE, Jérémy VENON

Etaient absents excusés : Jany AUCLERCQ
Oliver BOVE,
Nicolas LAROCHE
Stevens DAVID

Secrétaire de séance : Julien COLLON

- 1 Approbation du compte-rendu du 27 Juin 2023
- 2 Devis cimetièrè
- 3 Devis pour curage eaux pluviales
- 4 Devis entretien voirie communale
- 5 Questions diverses

1 . Approbation du compte-rendu du 27 Juin 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des remarques ou des points à rectifier sur la précédente séance. Sans observation, le procès-verbal du 27 Juin 2023 est adopté.

2 . Délibération n° 18_20 07 2023 – Acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'un logiciel pour le cimetière de la commune par notre prestataire informatique CERIG qui permettra de mettre à jour et de créer une réelle et vraie base de données avec la gestion des emplacements, des concessions, des concessionnaires, des défunts et ayants-droits, de la durée des contrats de concession, etc...

Le coût de l'acquisition est de 1.600 € (ht) 1.920. € TTC avec une demi-journée de formation comprise.

Après étude, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'acquérir le logiciel cimetière auprès de la Société CERIG au prix de 1.920. € TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis correspondant et tous documents concernant ce dossier

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 . Délibération n° 19_20 07 2023 – Entretien curage réseau eau pluvial

Monsieur le Maire présente des devis après une consultation auprès de différentes entreprises pour un curage hydrodynamique du réseau d'eau pluvial. Deux entreprises ont soumis leur proposition :

- Société SARP pour un montant TTC de 2.121.60 € pour 6 heures effectives sur place avec une inspection télévisée au jonc poussé avant et après curage/détartrage sur le réseau EP selon accès avec enregistrement sans rapport.
- Société MILLOT pour un montant TTC de 2.098.80 € pour 7 h 30 effectives sur place mais sans inspection télévisée.

Le conseil municipal **DECIDE** de retenir la Société SARP malgré son devis plus élevé à **2.121.60 € TTC**. L'inspection télévisée proposée par cette société est nécessaire car le réseau n'a pas été contrôlé depuis de nombreuses années.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 . Délibération n° 20_20 07 2023 – Entretien voirie communale

Monsieur le Maire indique qu'il a seulement demandé un devis à l'entreprise MANSANTI pour l'entretien de la voirie communale étant donné que seule cette entreprise répond à nos demandes.

Différentes rues sont proposées à la réfection pour un montant de 9.594.50 € (ht) soit 11.513.40 € (ttc).

- rue des Prégirots, rue de la Fontaine (place côté fontaine), rue de Grillot, rue des Fourneaux (rives abîmées), rue de Morein, chemin des Caves, chemin de serres, rue des Ardillats (jusqu'au chemin des caves).

Il est demandé de rajouter à ce devis la réfection de l'impasse de la Contrée. Un devis supplémentaire en bi-couche sera réclamé.

La rue de la Grande Chaume sera également à réaliser mais une partie privée est concernée. Une demande sera faite auprès de ce propriétaire afin qu'il réalise ses travaux et afin de profiter du passage de la Société MANSANTI pour la réfection de cette rue.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Une constatation de stationnement de voiture sur une même place et sur une trop longue durée a été faite. Il sera demandé de bouger ce véhicule avant les vendanges pour faciliter le passage des engins viticoles.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance a été levée à 19 H 00

Récapitulatif des délibérations prises :

Vote	OBJET	DÉCISION DU CONSEIL
18_2023	Acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière	Approuvée à 7 voix
19_2023	Entretien curage réseau d'eau pluvial	Approuvée à 7 voix
19_2023	Entretien de la voirie communale	Approuvée à 7 voix

Affiché le 24 Juillet 2023

Secrétaire de séance
Julien COLLON

Le Maire
Stéphane AUFRERE